

Municipalité de Maskinongé

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

Revenus de fonctionnement :

Taxe foncière, SQ, Réseau routier	1 381 306 \$
Taxe d'assainissement du secteur urbain	130 138
Taxe d'eau (tarif de base et secteur Grand-Trompe-Souris)	57 710
Taxe d'eau (consommation)	163 747
Taxe spéciale – Programme d'aide à l'environnement	71 209
Taxe spéciale – Projet de rehaussement de la route Langue-de-Terre	6 341
Taxe d'ordures et de récupération	122 800
Paiements tenant lieu de taxes	10 653
Autres revenus de sources locales	110 005
Revenus – Transferts conditionnels	217 304

Revenus d'investissement :

Subvention – Transport, loisirs et culture	781 960
--	---------

Total des revenus de fonctionnement et d'investissement **3 053 173 \$**

Dépenses de fonctionnement et conciliation à des fins fiscales :

Administration générale	467 109 \$
Sécurité publique	346 668
Transport	768 448
Hygiène du milieu	725 844
Aménagement, urbanisme et développement	87 226
Loisirs & Culture	244 612
Frais de financement	69 013
Amortissement	(543 700)
Remboursement de capital	107 546
Affectation des taxes générales aux activités d'investissement	189 440
Affectation du surplus accumulé	(139 539)
Affectation réserve financière – Eaux usées	(38 556)
Affectation réserve financière – Eau potable	(12 898)

Immobilisations et conciliation à des fins fiscales :

Sécurité publique	21 000 \$
Transport	880 000
Aménagement, urbanisme et développement	2 400
Loisirs & Culture	88 000
Affectation des taxes générales des activités de fonctionnement	(189 440)
Affectation du surplus accumulé	(20 000)

Total des dépenses de fonctionnement, immobilisations et conciliation **3 053 173 \$**

(Résolution numéro 335-12-20)

Municipalité de Maskinongé

TAXATION 2021

Taxe Sûreté du Québec	0,080 \$ du 100\$ d'évaluation
Taxe réseau routier	0,210 \$ du 100\$ d'évaluation
Taxe foncière générale	<u>0,290</u> \$ du 100\$ d'évaluation
Taxe foncière totale	0,580 \$ du 100\$ d'évaluation

Taxe d'ordures et de récupération **100,00 \$ par unité de logement**

Secteur urbain

Taxe d'assainissement des eaux (du 100\$ d'évaluation)	0,14 \$
Taxe d'eau – base	45,00 \$
Taxe d'eau – consommation générale	120,00 \$
Taxe d'eau – consommation (commerces, industries,...)	2,52\$/1000 gallons (pour les compteurs dépassant 48 000g)

Secteur rural

Taxe d'assainissement des eaux (du 100\$ d'évaluation)	0,001 \$
Taxe d'eau – base	45,00 \$
Taxe d'eau – consommation générale	120,00 \$
Taxe d'eau – consommation (commerces, industries, fermes,...)	2,52\$/1000 gallons (pour les compteurs dépassant 48 000g sauf pour les 2 ^e entrées)

Taxe spéciale – programme d'aide en matière d'environnement
(installation septique résidence isolée) : **selon chaque bénéficiaire**

Taxe spéciale – rehaussement de la route Langue-de-Terre : **à chaque immeuble imposable de la route Langue-de-Terre**

Rôle d'évaluation 2020/2021/2022 :

Valeur imposable du secteur urbain :	91 820 500 \$
Valeur imposable du secteur rural :	146 335 600 \$
Valeur imposable totale :	238 156 100 \$

France Gervais

Directrice générale & secrétaire-trésorière

(Règlement numéro 180-2020)